



Partager un parcours

Il est possible pour les créateurs de parcours pédagogiques de partager des parcours, afin de permettre à d'autres créateurs de les coéditer, ou de les affecter à leurs propres apprenants.

Les propriétaires des parcours disposent d'un onglet « **PARTAGES** » dans lequel des rôles peuvent être affectés à d'autres personnes, à choisir librement parmi celles disposant du rôle de « **Créateur de parcours** » au niveau de l'établissement. Les droits sur le parcours dépendent du rôle affecté.

Un « **Propriétaire du parcours** » peut éditer et créer des sessions pour l'affecter à des apprenants. Un « **Simple lecteur** » ne peut que parcourir les activités.

Dès l'instant où les parcours ont été partagés, ils sont visibles par les utilisateurs en partage dans une section « **Parcours partagés** ». Le rôle donné à l'utilisateur est également affiché.

Parcours partagés